

*Au Très-Révérend Père Jean-Paul Oliva, général delà
Compagnie de Jésus.*

« Paris, le 14 octobre 1678.

« Mon Très-Révérend Père ,
« Pax Christi.

« Dernièrement a eu lieu dans cette ville l'Assemblée générale des Révérends Pères de l'Oratoire, à l'effet de délibérer en commun (ce qu'ils ont coutume de faire tous les trois ans) sur tout ce qui peut contribuer au bien de leur Congrégation. En cette circonstance , et afin d'éloigner d'eux tout soupçon de s'attacher à une nouveauté suspecte , ils ont arrêté plusieurs points avec une prudence digne des plus grands éloges ; ils ont fait preuve des meilleures dispositions en tout ce qui touche à la religion et à la pureté de la foi, et ils nous ont communiqué les procès-verbaux de leurs délibérations. Nous en avons envoyé le tableau au Père André Gérard, et ils ont voulu que cette pièce fût imprimée et déposée entre les mains pieuses de notre Grand Roi, afin de donner ainsi à la fermeté de leurs principes et à ce témoignage public de leur foi, le poids d'une si grande autorité.

« Cette déclaration servira dorénavant à les mieux contenir, et à les réprimer plus facilement, si quelques-uns d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise ! osaient jamais enseigner ouvertement par écrit ou défendre en particulier un point quelconque des propositions condamnées de Jansénius.

« Quoi qu'il en soit, comme cet acte sera un très-grand monument pour le bien de l'Eglise et l'unité de la foi, j'ai pensé qu'il serait très-utile de signifier le plus tôt possible, en tous lieux et par tous les moyens, à nos Pères, que si jusqu'à présent il a existé entre nous et les Pères de l'Oratoire quelques différends, ils n'étaient point la résultat d'un zèle de parti, mais d'un même et unique amour pour la foi et la vérité chrétienne.

« Le meilleur moyen d'arriver à une union parfaite c'est d'ordonner à nos Pères de remplir dorénavant envers les Oratoriens tous les bons offices et d'avoir toutes les prévenances possibles.